



## Vestiaire vidé en mon absence est-ce legal ?

Par **urkane**, le **20/10/2015** à **18:38**

Bonjour

en arret depuis 4 mois et en procedure de rupture conventionnelle (ssigné mais en attente de validation finale)

J'apprends aujourd'hui que mon casier à non seulement était ouvert mais en plus vidé en mon absence.....

je suis encore salarié de l'entreprise jusqu'au 15 novembre, nous sommes le 20 octobre.....

est ce legal ?

Quel est mon recours ?

D'avance merci

Par **P.M.**, le **20/10/2015** à **19:56**

Bonjour,

L'employeur ne peut normalement ouvrir votre casier personnel qu'en votre présence et il aurait dû vous avertir de sont intention...

S'il n'a pas conservé les objets qui s'y trouvaient le préjudice est encore plus important...

Par **urkane**, le **20/10/2015** à **19:58**

Que dois-je faire ?

Je pense que mes affaires ont étaient mise de côté. ....

Par **P.M.**, le **20/10/2015** à **20:46**

Si vous vouliez engager une procédure pour réclamer réparation du préjudice ce serait devant le Conseil de Prud'Hommes à moins que vous vouliez aller jusqu'à déposer plainte sans être sûr que le Procureur de la république y donnera suite...